

DEPARTEMENT DES LANDES  
COMMUNE DE TARTAS  
ARRONDISSEMENT DE DAX

Identifiant unique\*: 040-214003139-20140416-2014\_C23-DE

Envoyé en préfecture, le 18/04/2014 - 16:22

Recu en préfecture le 18/04/2014 - 16:24  
Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 23

Date de convocation : 10/04/2014



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 16 avril 2014**

--- o0o ---

L'an deux mille quatorze, le seize avril, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Étaient présents :** MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), LAMOTHE (a procuration pour M. DUCASSE), Mme DEGOS, M. DUBOS, Mme COURROS, M. MARSAN, Mmes BRUGAT, COUFFIGNAL, M. BRUEY, Mme ULMANN, M. GAILLARDET, Mme CHAPUIS, MM. DUBUN, GOSSELIN, LAFOURCADE, Mme GARRIDO, M. DUPLA, Mme THIEBLIN, M. TAUZIA, Mmes DAUGREILH, DARGELOSSE.

**Étaient excusés :** M. DUCASSE (a donné procuration à M. LAMOTHE), Mme DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. BROQUÈRES).

Un scrutin a eu lieu, Mme COUFFIGNAL Laurine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance C  
Délibération n°23**

**DELIBERATION**

**Rapporteur : Mme BRUGAT**

**Objet : Délibération n°23 : Accueil de Loisirs sans hébergement – Tarifs**

L'ALSH géré par la Ville de TARTAS propose plusieurs formes d'accueil :

- l'accueil en centre de loisirs à la journée avec ou sans repas les mercredis et vacances
- l'accueil en mini-séjours de 1 à 4 jours
- l'accueil en séjour de vacances à partir de 5 jours
- l'accueil en veillée avec une seule nuit sous tente
- l'accueil en sortie à la journée

La direction EASA propose à la commission Education les tarifs suivants :

.../...



- **pour l'accueil en centre de loisirs :**

- **s'agissant des mercredis en accueil à la demi-journée :**

		RESSORTISSANT CAF			RESSORTISSANT MSA	
		Allocataire CAF	CIV 5,97 €	CIV 5,08 €	Allocataire MSA	Bon 5,50 €
<b>TARTAS</b>		6,57 €	3,58 €	4,03 €	6,57 €	3,82 €
Communes conventionnées	AUDON	8,57 €	5,58 €	6,03 €	8,57 €	5,82 €
	BEGAAR					
	BEYLONGUE					
	CARCARES STE CROIX					
	CARCEN PONSON					
	GOUTS					
	MEILHAN					
	SOUPROSSE					
	SAINT YAGUEN					
	Hors commune conventionnée LANDES					
Hors département		27,00 €				

Pour les mercredis, si l'enfant ne prend pas le repas, il sera déduit 2,90 € par jour.

- **s'agissant des vacances scolaires en accueil à la journée :**

		RESSORTISSANT CAF			RESSORTISSANT MSA	
		Allocataire CAF	CIV 5,97 €	CIV 5,08 €	Allocataire MSA	Bon 5,50 €
<b>TARTAS</b>		8,97 €	3,00 €	3,89 €	8,97 €	3,47 €
Communes conventionnées	AUDON					
	BEGAAR					
	BEYLONGUE					
	CARCARES STE CROIX					
	CARCEN PONSON					
	GOUTS					
	MEILHAN					
	SOUPROSSE					
	SAINT YAGUEN					
Hors commune conventionnée LANDES		21,97 €	16,00 €	16,89 €	21,97 €	17,47 €
Hors département		34,00 €				

Pour les demi-journée et journée en centre de loisirs, toute présence est dûe.

Toute réservation n'ayant pas entraîné d'annulation 24 heures avant la présence est dûe.

La non facturation d'une journée ne pourra se faire qu'en cas de présentation d'un certificat médical dans les 7 jours suivants le premier jour d'absence.

- **pour l'accueil en mini-séjours de 1 à 4 nuits :**

Il est proposé d'appliquer un tarif de 17 € à la journée.

Aussi pour un mini-séjour de 2 jours, le tarif sera de 34 €, pour un mini-séjour de 3 jours, le tarif sera de 51 € et pour un mini-séjour de 4 jours, le tarif sera de 68 €.

Ci-dessous le tarif à la journée modulé en fonction de la grille de quotient familial :

.../...



%	Quotient Familial	Tarif de base	Reste à régler par la famille
15	QF < 357,00	17,00 €	2,55 €
20	357,01 < QF < 449,00	17,00 €	3,40 €
30	449,01 < QF < 567,00	17,00 €	5,10 €
42	567,01 < QF < 723,00	17,00 €	7,14 €
55	723,01 < QF < 820,00	17,00 €	9,35 €
70	820,01 < QF < 905	17,00 €	11,90 €
100	906 < QF	17,00 €	17,00 €

- **pour l'accueil en séjour de vacances à partir de 5 jours :**

Pour le séjour Ados qui se déroulera du 7 au 11 juillet 2014 :

%	Quotient Familial	Tarif de base	Reste à régler par la famille
15	QF < 357,00	220,00 €	33,00 €
20	357,01 < QF < 449,00	220,00 €	44,00 €
30	449,01 < QF < 567,00	220,00 €	66,00 €
42	567,01 < QF < 723,00	220,00 €	92,40 €
55	723,01 < QF < 820,00	220,00 €	121,00 €
70	820,01 < QF < 905	220,00 €	154,00 €
100	906 < QF	220,00 €	220,00 €

Pour le séjour 9-12 ans qui se déroulera du 4 au 8 août 2014 :

%	Quotient Familial	Tarif de base	Reste à régler par la famille
15	QF < 357,00	260,00 €	39,00 €
20	357,01 < QF < 449,00	260,00 €	52,00 €
30	449,01 < QF < 567,00	260,00 €	78,00 €
42	567,01 < QF < 723,00	260,00 €	109,20 €
55	723,01 < QF < 820,00	260,00 €	143,00 €
70	820,01 < QF < 905	260,00 €	182,00 €
100	906 < QF	260,00 €	260,00 €

- **pour l'accueil en veillée avec une seule nuit sous tente:**

Pour une veillée, le tarif proposé est de 6 € comprenant le repas du soir et la nuit sous tente. Ce supplément en indépendant des journées qui précèdent ou suivent la veillée.

- **pour l'accueil en sortie à la journée :**

Il est proposé d'arrêter trois tarifs de sortie :

- tarif sortie 1 : 8 €

- tarif sortie 2 : 15 €

- tarif sortie 3 : 20 €

Ce tarif vient en supplément du prix de journée payé au titre du centre de loisirs.

**Après en avoir délibéré**

**Oui l'exposé du rapporteur**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A l'unanimité**

**DONNE** un avis favorable.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,  
Jean-François BROQUÈRES